

## PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >  
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50  
 FRANCE, un an. . . . . 45 >

## ANNONCES

La ligne : } Judiciaires. . . 40 c.  
 } Ordinaires. . . 20 c.  
 } Réclamés. . . 25 c.

# LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES  
MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THIÉRY, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MEJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE, — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Orcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

## APOSTASIE.

Je demande que notre République soit un régime d'ordre, DE LIBERTÉ ET DE DROIT ET NON UN RÉGIME DE DESPOTISME ET D'ARBITRAIRE.

..... Il faut que TOUS PUISSENT MANIFESTER HAUTEMENT, FRANCHEMENT leurs sentiments, leurs opinions, leurs croyances; que tous puissent travailler par LA PAROLE, PAR LA PRESSE par tous les moyens de loyale propagande, à répandre ces sentiments, ces opinions, ces croyances, à leur gagner les cœurs, à conquérir les consciences.

Partout où je vois cette large expansion de l'âme humaine acceptée et garantie, là je vois la liberté; PARTOUT AILLEURS JE N'APERÇOIS QU'UNE DICTATURE, exercée par la foule ou par un seul, mais toujours haïssable, sous quelque forme qu'elle se déguise, de quelque spécieux prétexte qu'elle se décore.

Louis BUFFET.

(Profession de foi du 26 mars 1848.)

Remiremont, le 3 Mai 1850.

## Election du 28 avril.

Paris, 28 avril.

EUGÈNE SUE . . . 128,121

LECLERC . . . . 116,476

Différence en faveur du candidat socialiste, 11,645

Il reste à connaître le résultat de quatre petites sections de la banlieue qui ne peuvent modifier sensiblement le résultat du scrutin.

Encore une grande victoire pour la démocratie! Le nom d'Eugène Sue est sorti triomphant de l'urne électorale en donnant au parti socialiste une majorité beaucoup plus grande encore qu'au 10 mars.

Le pouvoir est maintenant averti. Le peuple de Paris, par son vote intelligent, lui rappelle de nouveau qu'il s'attache à la Constitution comme à une ancre de salut, qu'il en attend toutes les conséquences qui en découlent naturellement, et, en un mot, que sans la Constitution,

## FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

## MADAME DE SILVEYRA (1).

SUITE \*.

Lorsque les arbres des bois secouent au printemps leur vert panache, ondulant sous la brise; lorsque les oiseaux gazouillent, dans les hautes futaies, leur premiers chants de plaisir et d'amour; quand l'herbe fine et parfumée se relève toute humide des perles brillantes de la rosée, il y a trois espèces de promeneurs, Les rêveurs, les misanthropes et les amoureux.

On rencontre là des esprits moroses ou fatigués qui viennent demander aux fraîches émanations de la matinée le calme après une nuit d'insomnie. Il y a les flâneurs curieux épiant méchamment des couples matineux qui ne les cherchent point; les voitures à stores baissés,

(1) La reproduction de ce roman est formellement interdite à tous les journaux qui n'ont pas traité avec la correspondance littéraire de M<sup>me</sup> Clémence LALINE.

\* Voir les n<sup>os</sup> des 30 mars, 5, 6, 10, 12, 19, 24, 26 avril et 1<sup>er</sup> mai.

il n'y a que désordre, malheurs, révolutions nouvelles et incessantes.

Qu'on se rappelle en effet la signification qu'attachaient à la candidature de M. Leclerc ceux-là mêmes qui l'ont produite et patronnée, signification de guerre et de mise hors la loi des socialistes, c'est-à-dire de la majorité de la nation; qu'on se rappelle quel sens Eugène Sue et le peuple tout entier ont donné à la proclamation de son nom, on comprendra de quel côté sont l'intelligence, l'amour de l'ordre et du progrès, la modération et l'attachement véritable aux institutions républicaines.

Et cependant le parti vainqueur a été entravé arbitrairement par une police tracassière, dans l'exercice d'un droit reconnu et garanti par la Constitution: les réunions électorales ont été fermées, les journaux républicains pourchassés sur la voie publique, la vente en a presque été interdite dans l'intérieur des maisons; plusieurs milliers de démocrates, rayés injustement des listes électorales, n'ont pu voter, la police a fait expulser de Paris 1500 ouvriers, sous le prétexte qu'ils étaient sans domicile ou sans ouvrage; on effrayait la bourgeoisie et le commerce par d'atroces mensonges, les journaux calomnieux se répandaient par hottées et par voitures. Mais le noble bon sens du peuple parisien a fait justice des intrigues et des menaces, des lâchetés et des fureurs de la réaction. Appuyé sur la Constitution, il n'a voulu voir que la France et son avenir.

Modéré dans la bataille, il reste modéré après la victoire; il sait se contenir dans son triomphe, et comprend que, quand la voix du suffrage universel s'est fait entendre, un calme majestueux convient seul à des hommes libres, sûrs de leur force et animés d'une foi commune.

Honneur donc, honneur à ce peuple intelligent et magnanime de Paris, tête et cœur de la France et lumière du monde!

Sous le titre de : *Cris de Paris*, tous les journaux de la réaction publiaient dernièrement un article destiné à prouver que, depuis soixante ans, Paris n'avait cessé de faire et défaire des gouvernements, brûlant le lendemain ce qu'il avait adoré la veille; d'où la conclusion que les départements ne jouiraient d'un peu de tranquillité que lorsqu'ils auraient mis une bonne fois à la raison cette ville révolutionnaire. A l'exemple des journaux royalistes, sinon dans le même but, nous avons compulsé l'histoire contemporaine, et nous avons été assez heureux pour retrouver les *cris* suivants qui avaient échappé à l'attention de nos confrères: leur impartia-

qui laissent entrevoir, étendue nonchalamment sur de moelleux coussins, quelque jeune femme scrupuleusement voilée dont le discret équipage s'arrêtera au détour d'un chemin qui conduit inévitablement à quelque frais oasis perdu dans les touffes d'arbres où la belle promeneuse va rêver aux douceurs de la solitude. Il n'est pas un observateur qui n'ait un sourire narquois pour la femme voilée qu'il rencontre, à huit heures du matin, au bois.

Mais à la saison où nous sommes, quand la terre est durcie par la gelée, l'herbe jaune et desséchée, quand les parfums ne viennent plus des profondeurs des bois, quand les arbres étendent sur le chemin leurs membres décharnés, comme des squelettes, gémissant sous les efforts d'une bise glaciale, quand tout est silence et désolation, les doux mystères n'existent plus. On rencontre à de rares intervalles, un cavalier pressant les flancs de sa monture, pour gagner un appétit que les veillées altèrent trop facilement. Mais à huit heures du matin, vous trouverez plus fréquemment encore, de ces figures pâles, fantômes de la misère et de la faim, parias errants qui ont eu pour couche un amas de feuilles sèches, pour abri, des arbres coupés et montés en mu-

lité bien connue leur fera sans doute un devoir de les reproduire.

CRIS DES HONNÊTES ET MODÉRÉS.

21 février 1848.

Vive le roi! vive Guizot! vive la résistance! point de réforme électorale! à bas les banquets! à bas les passions aveugles et ennemies! nous sommes satisfaits! à bas les anarchistes! à bas les révolutionnaires! à bas la canaille de Paris!

22, 23, 24 février.

SAUVE QUI PEUT!!!

26 février.

Plus de monarchie! vive la République! vive l'organisation du travail! vive le socialisme! vive le gouvernement provisoire! vive le brave peuple de Paris!

17 mars.

À bas Louis Blanc! à bas Ledru-Rollin! à bas Albert! à bas Flocon! à bas le socialisme! — Vive la République! vive Lamartine! vive Dupont (de l' Eure)! vive Marie! vive Marrast! vive Garnier-Pagès! vivent les bonnets à poil!

16 avril.

À bas Louis Blanc! à bas Ledru-Rollin! à bas Albert! à bas Flocon! à bas le socialisme! mort à Cabet! mort aux communistes! — Vive Lamartine! vive la République!

4 mai.

Vive l'Assemblée nationale! vive Lamartine! vive la République (13 fois).

13 mai.

Vive l'Assemblée nationale! vive le suffrage universel! vivent les départements! vive Lamartine! vive la commission exécutive! — A bas les clubs! à bas la canaille de Paris! mort à Barbès! mort à Raspail! mort à Blanqui!

24 juin.

À bas Lamartine! à bas la commission exécutive! à bas Paris! à bas la République rouge! vive la République honnête et modérée! vive la garde nationale! vive la dictature! vive l'état de siège! vive la suspension des journaux! vivent les fusillades! vivent les transportations sans jugement! vive Cavaignac!

9 décembre.

Vive Cavaignac! vive la Constitution! vive la République honnête et modérée!

railles, et qui pourraient bien, si vous n'étiez emporté par un bon coursier, vous demander poliment, un pistolet au poing, le chaud vêtement qu'il vous envie.

M<sup>me</sup> de Silveyra n'avait pas songé à ce danger. Trois quarts d'heure s'étaient écoulés depuis son entrée dans la maisonnette, lorsqu'elle en sortit. Elle marcha rapidement dans la direction de sa voiture, mais préoccupée, elle s'égara.

Le bois devenait plus épais, les branches d'arbres, gênaient sa marche et accrochaient son voile. Elle avait froid et l'inquiétude commençait à la gagner.

Enfin elle arriva à un petit carrefour. Quatre chemins s'offraient à elle. Elle s'arrêta indécise, sans savoir lequel choisir. Elle était près d'une sorte de hutte moitié terre, moitié bois, refuge momentané des bûcherons pendant le jour; et tout à coup, de cette espèce d'ombre, elle vit surgir un homme de haute stature, au visage livide, aux yeux glauques, à demi-vêtu de haillons, dont les lambeaux laissaient à découverts, par place, une chair blême par le froid, de longs cheveux roux, raides et durs encadraient ce sinistre visage, son front bas et déprimé, son nez de hyène, ses lèvres gros-

20 décembre.

A bas Cavaignac! à bas la Constitution! vive Bonaparte! vive Napoléon! vive l'Emp....!

Février, mars et avril 1849.

A bas l'assemblée nationale! à bas la Constitution! vive M. Rateau! vive la législative!

13 mai.

A bas la République! vive le suffrage universel! vive la Monarchie!

Juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1849. — Janvier, février, mars, avril 1850.

A bas la liberté de la presse! à bas le droit de réunion! à bas le colportage! à bas les instituteurs! à bas l'instruction! vive M. Thiers! vive Montalembert! vivent les frères ignorantins! vivent les jésuites! à bas l'indépendance italienne! vive le Pape! à bas la Hongrie! vive l'Autriche! à bas les funestes journées de Février! vivent les gardes municipaux! vive Henri VI! vive Louis-Philippe! vive Nemours! vive la duchesse d'Orléans! vive Joinville! vive d'Aumale! vive Montpensier! vive l'Empereur! vive l'impôt sur le sel! vive l'impôt sur les boissons! vive le timbre! vivent les gros traitements! à bas le crédit foncier; vive l'usure! vive l'espionnage! vive la déportation! vive la rétroactivité! vivent les cosaques! à bas le suffrage universel! à bas la République! mort aux républicains! etc., etc.

(La suite à l'an de grâce 1852).

### La philanthropie.

Il existe des philanthropes de diverses sortes. La philanthropie n'est pas seulement une doctrine, ce serait peu, elle est encore une profession, et l'une des meilleures. Il y a des philanthropes qui, embrassant l'universalité des maux, proposent de les soumettre à un traitement général et sûr dont ils ont le secret. Qu'on en essaye, cela coûtera si peu! Ils ne veulent rien, ne demandent rien pour eux. On les remboursera de leurs frais, comme il est trop juste, voilà tout. D'autres se consacrent à la guérison d'un mal particulier. La concurrence leur nuit, et c'est vraiment dommage. Celui-ci fait du pain avec de la paille, celui-là du bouillon avec des os. Et quel bouillon! quel pain! Prenez garde seulement qu'on en abuse. Ce n'est plus la faim qui est à craindre, ce sont les indigestions. Chacun, au reste, fait le plus de bruit qu'il peut. Prenez ma drogue, achetez ma drogue. Il la donnerait bien, mais on en ferait moins de cas, elle se répandrait moins. Il la vend donc, par tendresse pour l'humanité.

Celui-ci, philanthrope actif, se dévoue de sa personne. C'est sa pensée de tous les moments. Point de repos, point de sommeil, qu'il n'ait réussi à sacrifier à ses semblables son temps, sa peine; rien à quoi son zèle ne se résigne pour cela, nul emploi qu'il n'accepte avec un héroïque oubli de soi, qu'il ne sollicite même, quoique très-largement rétribué. Ceux-là, non moins zélés, s'efforcent, dans leur ardeur de concourir ou bien d'attirer du côté de leur petite commune la philanthropie administrative, de s'associer par des fournitures à ses touchantes libéralités, sauf à s'entendre sur les conditions. D'autres, frappés de la nécessité de secours permanents à une misère permanente, remuent ciel et terre, pressent l'état, le public, le public éclairé, le public qui souscrit, de fonder des établissements, dont ils consentent généreusement à prendre la direction, afin d'en assurer le succès.

Il y en a qui, touchés des angoisses de la multitude

ses et pendantes révélaient tous les instincts ignobles et criminels.

L'une des mains de cet homme tenait un énorme bâton, l'autre, large, noire, durcie, se tendit vers M<sup>me</sup> de Silveyra.

— La charité, ma bonne dame, dit-il d'une voix railleuse, si vous ne voulez me voir pendu à l'un de ces arbres.

Dolorès avait reculé d'un pas; elle tendit sa bourse presque vide au hideux mendiant.

— Vous voyez, murmura-t-elle, je n'ai rien... je viens de tout donner.

— C'est vrai, dit le drôle prenant la bourse brodée de perles et d'or, et l'engloutissant dans un large sac de toile qu'il portait en guise de gibecière. Mais voilà... une bonne mante qui réchaufferait mes pauvres membres, et sous ce gant, des bagues qui payeraient bien un morceau de pain.

Et sa large main calleuse posait déjà sur l'épaule de la jeune femme.

A ce contact odieux, tout le corps de Dolorès frissonna.

— Vous voulez donc me voler, dit-elle avec effroi.

à jeun, organisent des repas de bienfaisance. Le pauvre, à la vérité, n'y assiste pas, mais on mange pour lui, c'est déjà beaucoup, et on lui promet les restes. D'autres convoquent les hommes et les femmes sensibles qui ont le goût sérieux du bal, masqué ou non, et les invitent patriotiquement à danser pour les affamer. Les violons payés, et le luminaire, et les rafraîchissements, si la caisse n'est pas vide, heureux le pauvre! ce qui reste lui est dévolu; et si par hasard, les frais dépassent la recette, jamais on ne lui demande le surplus.

Mais les plus curieux, sont les philanthropes dont la vaste sollicitude embrasse à la fois ce qu'ils appellent, dans leur jargon, les plaies morales et les plaies physiques de l'humanité. De l'un et de l'autre genre, il n'en manque pas, certes. Choisissons pour exemple ceux qui prennent spécialement les détenus sous leur affectueuse protection. Emus de pitié à l'aspect du sort que la justice fait aux malheureux qu'elle sequestre en si grand nombre de la société, ils se livrent à de longues études, méditent, observent, voyagent, et, de retour chez eux, ayant tout vu, tout examiné, près d'un bon feu, dans un bon fauteuil, après avoir diné, et bien diné, écrivent des livres superbes, où déplorant les funestes douceurs de la prison, ils demandent au nom de l'intérêt des prisonniers mêmes, par amour pour eux, qu'on leur retranche ceci, cela, proposant, afin de couper court à ces condescendances inhumaines, de jeter tout vivants au fond d'une tourbe muette, leurs clients bien-aimés, et de les soumettre à un traitement, qui conduit par d'affreuses tortures, à la phthisie, à l'hébètement, à la folie et au suicide.

Ces idées-là et celles qui y ressemblent, font surtout un honneur infini aux inventeurs, et il est rare qu'elles ne leur valent pas, avec l'admiration des hommes positifs, un crédit éminent et une place élevée dans les conseils des peuples.

La Presse publie, sur la question de la vente des journaux, une longue consultation signée de M. Langlais, membre réactionnaire de l'Assemblée législative. En voici les conclusions.

C'est pour nous l'évidence même, que la vente des journaux dans les bureaux d'abonnement et dans les boutiques, n'est prohibée ni par les lois de la librairie, ni par la loi de 1849. Le colportage est soumis à l'autorisation. Telle est la pensée manifeste de la loi. La police revendique un droit exorbitant, inconnu jusqu'à nous, un droit impossible. L'établissement de ce régime d'arbitraire, qui mettrait dans sa main le commerce des journaux, dans tous ses modes et dans toute ses formes, valait bien un texte formel, un vote spécial; il ne saurait être le résultat d'une surprise ou d'un malentendu. Or, non seulement le législateur n'a pas donné expressément à la police le droit d'interdire la vente des journaux à domicile, mais il a proclamé, en termes formels, par l'organe du rapporteur de la commission, que « l'article 6 ne s'applique point aux vendeurs à domicile. — Que demande-t-on de plus clair? Le droit des propriétaires de la Presse est donc certain, et nous avons la confiance qu'il serait reconnu par les tribunaux.

### Entre amis.

Voici le portrait que le *Courrier de la Gironde* trace de ses bons amis les honnêtes et modérés :

Ah! modérés, modérés! que le premier qui vous a donné ce nom avait deviné juste!

— Point! ma bonne dame, reprit le mendiant d'un ton patelin; c'est seulement pour la chose de ne pas mourir de faim.

— Laissez-moi misérable! dit encore Dolorès, ou j'appelle au secours!

— Ouais, essaye-le, ma belle duchesse; avant qu'on ne t'entende, je t'assomme!

— A moi! cria M<sup>me</sup> de Silveyra épouvantée.

La main de fer du mendiant broya le bras de la pauvre femme qui tomba à genoux. Au cri déchirant qui s'échappa de son sein, il répondit par un éclat de rire sinistre et leva son terrible bâton qui tournoya dans l'air, siffla... Tout à coup le brigand bondit en arrière, en poussant un hurlement de rage et de douleur. Un coup de cravache venait de lui cingler violemment le visage.

Tout occupé du vol qu'il méditait, pas plus que Dolorès, glacée par la terreur, il n'avait entendu derrière lui le galop d'un cheval. M<sup>me</sup> de Silveyra leva la tête; un cavalier était près d'elle, monté sur un magnifique cheval anglais et tenait encore la cravache qui venait de lui sauver la vie. Elle laissa échapper un cri de surprise.

— Robert!

— Vous! vous ici, madame!...

Moderé! c'est-à-dire nonchalant, c'est-à-dire insoucieux, mou, lent, inerte, inattentif, paresseux, timide, craintif, — et quelque fois pour ne pas dire le plus souvent, — peureux, poltron et lâche.

### Chronique locale.

La lettre suivante nous est officieusement parvenue; nous la publions.

Remiremont, 27 avril 1850.

« Monsieur le maire,

» Par une lettre en date d'hier, M. le préfet me mande qu'une affiche portant en tête ces mots : SOUSCRIPTION NATIONALE AU PROFIT DES INSTITUTEURS REVOQUÉS POUR CAUSE POLITIQUE, vient d'être imprimée chez le sieur Mouglin, imprimeur à Remiremont, et sera probablement placardée dans les communes du département : M. le préfet m'invite, dans l'intérêt de l'ordre public, et de l'exécution des lois, à prendre des mesures pour que cette affiche soit immédiatement enlevée, dans les lieux où elle sera apposée.

J'ai l'honneur de vous transmettre ces dispositions, en vous invitant à les faire exécuter, et à m'adresser les affiches que vous aurez fait enlever pour l'accomplissement des prescriptions de M. le préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la considération la plus distinguée.

Le sous-préfet de Remiremont,  
LAURENT.

Dans notre numéro du 26 avril dernier, nous avons annoncé qu'une souscription était ouverte dans les bureaux du *Peuple vosgien* en faveur des instituteurs révoqués. Le total des souscriptions montait alors à 21 fr. 60 c. nous publions aujourd'hui la nouvelle liste qui nous est déjà parvenue, en attendant celles qui nous sont annoncées.

Le préfet Dépercy fait arracher nos affiches dans l'intérêt de l'ordre public et de l'exécution des lois.

Nous, dans l'intérêt des malheureux instituteurs révoqués, nous engageons tous nos amis à activer les souscriptions commencées; et par respect pour la loi nous contestons à M. le préfet le droit de faire arracher des affiches non séditieuses. Toutes les formalités ayant été remplies.

Montant de la souscription précédente, 21 fr. 60 c.

2<sup>e</sup> liste. — Deux républicains de 92, 2 fr. — François Danis, instituteur, 25 c. — Etienne, horloger, 50 c. — Pierrel Antoine, 50 c. — Hérissé fils, 50 c. — Javelier, négociant, 25 c. — Lahache, pharmacien, 1 fr. — Ch. Bertrand, 25 c. — Un anonyme, 1 fr.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES FAMILLES VICTIMES DE LA CATASTROPHE D'ANGERS.

2<sup>e</sup> liste.

Mangin, 50 c. — Richard, 20 c. — Lemoine Antoine, 20 c. — Lahache, instituteur, 20 c. — Laurent, instituteur, 25 c. — V.-J. Pierre, cultivateur, 20 c. — Un soldat du 2<sup>e</sup> léger, 25 c. — J. Clerc, 50 c. — Un anonyme, 1 fr. — Aptel, instituteur, 20 c. — Tisserant aîné, 1 fr. — Un anonyme, 50 c. — Mangin, propriétaire à Senade-Hadol, 50 c. — A. Serrier, 25 c. — Bouvette Victor, 50 c. — Petitmengin, professeur, 1 fr. — Ch. Perron, 1 fr. — Bougel, huissier, 2 fr. — Frédéric, 40 c. — Un anonyme, 1 fr. — Bastien, tourneur, 50 c. — V. Bertrand, 50 c. — Déchasseau, 15 c. — J. Wasmer de l'Etraye, 2 fr. — Thouvenin, limonadier, 1 fr. — Claude Claude, négociant, 50 c. — Demange Charles, 25 c. — Bonenfant Amand, 50 c. — Maljean Auguste, 50 c. — Remy, instituteur privé, 25 c. — Aubert Louis-Philippe, 25 c. — Créange

Durant cette reconnaissance. le mendiant avait jugé à propos de disparaître, en emportant sur son hideux visage le stigmate du chatiment que Robert venait d'y apposer, et le jeune homme était descendu de cheval.

M<sup>me</sup> de Silveyra restait immobile, pâle et consternée.

— Remettez-vous, madame, dit Robert tout tremblant d'émotion. Dieu me protège visiblement. Il y a deux jours, il me conduit vers vous; ce matin, il me guide sur vos traces; vous courez un danger, et il me place près de vous! Vous voyez bien qu'il veut que je sois heureux!...

— Oui... c'est vous! toujours vous, murmure Dolorès le regard sombre et la voix altérée.

— Ah! ne m'enviez pas mon bonheur, cette fois, il est moins grand, je ne connais aucun péril, et voilà ce que je regrette, je n'ai plus de mérite. Maintenant, madame, rassurez-vous, appuyez-vous sur mon bras.

— Non, reprit vivement M<sup>me</sup> de Silveyra, je marcherai seule... Ma voiture doit m'attendre sur la route de Chaillot... Veuillez seulement m'indiquer le chemin...

Robert la regardait avec un douloureux étonnement.

— Eh quoi! vous songeriez à vous exposer de nouveau! Oh! madame!... c'est plus que de la haine... c'est du mépris...

ainé, 25 c. — Masson, traiteur, 50 c. — Delaporte, 25 c. — Deiber Laurent, 25 c. — Lhuillier (dit le 13<sup>e</sup>), 25 c. — Noël Alexis, 50 c. — Perrin Henri, 25 c. — Krick Alexis, 25 c. — Capillard, 50 c. — Trunck, 25 c. — Guérin, 25 c. — Willig jeune, 50 c. — Gérard, 50 c. — Collignon Lucien, 50 c. — Oudin, 25 c. — Lamotte aîné, 25 c. — Dubois Auguste, 25 c. — Hingray, 50 c. — Guery, 25 c. — Bernier jeune, 25 c.  
Total..... 24 fr. 50 c.

L'autorité municipale d'Epinal vient de renouveler le drapeau tricolore attaché aux branches de l'arbre de la liberté qui ombrage la place de la République.

Le comité central de vaccine a été convoqué le 27 à la préfecture à l'effet de s'occuper de la répartition des 4,000 fr. votés par le conseil général des Vosges pour la rémunération des vaccinations opérées dans le département durant l'exercice 1849.

On paraît revenir au projet de construire un pont au-dessus de l'ancien Champ-de-Mars. Une liste de souscription circule en ce moment à Epinal. L'établissement de cette voie de communication, qui serait en bois, et dont la dépense s'éleverait à 50,000 fr. environ, a pour principal but de procurer de la besogne aux ouvriers. Ce projet rencontre de nombreuses sympathies; déjà le chiffre de la dépense est, dit-on, atteint.

Par décrets du président de la République, en date du 25 avril, ont été nommés :

Commissaire de police à Mirecourt, M. Roux, en remplacement de M. Lescure, appelé à Saumur;

M. Duhoux, commissaire de police à Rambervillers, en remplacement du sieur Bouyer.

Le sieur Bouyer ne reçoit pas d'autre destination.

Par suite d'élections faites en séance du conseil municipal de Haréville, ont été élus M. Barra (Alexandre), maire, et M. Calice (Isidore), adjoint de ladite commune.

M. Villaume (Pierre), a été également élu maire de la commune de Doncières.

Nous avons encore à enregistrer de nombreux incendies dans les Vosges. C'est ainsi que le 16 mars une meule de paille appartenant au sieur Lhuillier, propriétaire à Viviers-les-Offroicourt, a été brûlée par malveillance; que le 20, un incendie dont la cause est inconnue a réduit en cendres deux maisons qui étaient la propriété des sieurs Thouvenot et Ciry, de la commune de Tignécourt, et endommagé deux maisons voisines; qu'enfin, le 22, un autre incendie, également accidentel, a consumé une maison non habitée appartenant au sieur Cornebois, propriétaire à Trimonzey. La perte générale qui est résultée de ces sinistres s'élève à 50,000 fr. environ.

Le 20 avril, un incendie a éclaté dans la commune de Tignécourt, lequel a réduit en cendres deux maisons appartenant aux sieurs Thouvenot et Ciry, et endommagé deux autres maisons voisines. La perte totale est de 19,200 fr. et les assurances sont de 16,500 fr.

Un accident funeste est arrivé, le 24 avril, dans la filature de Travexin, commune de Cornimont. Un malheureux ouvrier, le nommé Golley (François), s'est laissé prendre dans les engrenages d'une mécanique, où il a trouvé la mort.

Le 25 avril, la gendarmerie de Saulxures a constaté

— Robert, dit Dolorès en levant sur le jeune homme ses grands yeux noirs pleins d'un douloureux reproche.

— Eh bien, laissez-moi seulement marcher à vos côtés jusqu'à votre voiture; après je remonterai à cheval et vous continuerez votre promenade.

— Je rentre à Paris, dit-elle en hâtant le pas tandis que Robert, tenant son cheval par la bride, marchait près d'elle.

— Mais, reprit-il avec une inquiète curiosité, je ne m'explique pas que vous vous soyez exposée dans cette partie du bois, la moins fréquentée, à cette heure... et seule...

— Vous le voyez, monsieur; hier vous me juriez de respecter mes secrets, aujourd'hui vous commentez mes démarches, demain vous les épicez peut-être...

— Oh! madame! qu'ai-je donc fait pour m'attirer cette injure?

— Ah! je vous l'ai dit, reprit Dolorès avec une amère impatience, tout sera souffrance dans ce fol amour. On n'aime pas sans être soupçonneux, jaloux! et moi dont la vie doit être murée pour tous, je ne pardonnerai jamais ni au doute ni au soupçon.

que des mauvais traitements ont été exercés, par quatre fileurs de la commune de Zainvilliers, sur le nommé Pierson (Eugène), fileur, qui a eu le bras gauche cassé.

Nous avons sous les yeux plusieurs journaux de Saint-Quentin qui ne tarissent pas en éloge sur le concert donné dans cette ville par M. et M<sup>me</sup> Legros. Nous reproduisons le passage suivant :

M<sup>me</sup> Legros, dans deux grands airs de *Guillaume Tell* et de l'*Ambassadrice*, a développé toutes les ressources d'une voix puissante et bien timbrée, d'un son clair, pur et retentissant à la fois. M<sup>me</sup> Legros, qui est, nous a-t-on dit, une élève de M<sup>me</sup> Damoreau, a effectivement montré cette exquise méthode et cette légèreté de vocalise qui caractérisaient notre grande cantatrice. Les traits, les fioritures, toutes les élégances de la voix sont familières à M<sup>me</sup> Legros, et l'on qu'elle déploie en phrasant ne fait pas moins de plaisir que la beauté naturelle et non acquise de son organe. Ajoutons que, dans quelques romances, la gracieuse cantatrice a prouvé qu'elle unissait le goût à la force et l'esprit fin de la diction à l'énergie du débit dramatique. M<sup>me</sup> Legros a donc été doublement agréable, doublement applaudie par le public.

Que dirons-nous de M. Legros et de ses deux solos de violoncelle? Que c'est un maître, un artiste de premier rang; qu'il possède son instrument comme Franchomme et Batta; qu'il en tire des sons merveilleux, inexplicables; qu'il se joue des difficultés et qu'il montre dans son jeu une âme et une largeur remarquables.

Les deux morceaux que M. Legros a exécutés; et qui sont de sa composition, sont parfaitement combinés pour montrer toute l'habileté de sa main, toute la facilité de son talent. Si sa manière est grave et austère comme celle de Franchomme, non douce et moelleuse comme celle de Selligmann et d'Offenbach, c'est que chacun a droit de poser nettement son originalité. Heureux les artistes qui en ont véritablement une comme lui! Ces mérites francs et courageux doivent être encouragés. M. Legros a dû voir d'ailleurs combien justement il a été apprécié parmi nous et que notre ville n'est ni inhospitalière, ni indifférente au talent sérieux, à l'incontestable réalité du savoir et de l'inspiration.

Aujourd'hui qu'une vacance existe pour l'enseignement du chant par la méthode Wilhem, par suite du décès de M. Mangenot, le conseil municipal d'Epinal voudra sans doute utiliser ce talent. Il se rappellera le dévouement dont M. Prosper Legros a fait preuve en remplissant gratuitement et avec succès depuis deux ans, les fonctions de chef de musique de l'ex-garde nationale.

## Intérieur.

**Crise ministérielle.** — Nouvelle combinaison. — Il s'agit d'un ministère Changarnier et Léon Faucher. Le seul obstacle, et ce n'est pas peu de chose, à la formation de ce cabinet *ultra*, consiste dans la condition imposée par M. Léon Faucher du renvoi de M. Carlier, auquel le général Changarnier tient essentiellement.

**Appel au Peuple.** — La pétition déposée hier par M. Léo de Laborde et relative à l'appel au peuple, n'est pas comme on l'a dit couverte d'un grand nombre de signatures; elle est signée de quatorze à quinze jeunes gens d'Orange, dans le département qui nomme M. Léo de Laborde, après avoir nommé M. Gent. Aussi, M. Léo de Laborde n'a-t-il pas cru devoir faire grand bruit de cette grotesque manifestation.

**Réunion de la Montagne.** — On nous assure que plusieurs représentants du peuple, faisant partie de la réunion de la Montagne, se sont séparés de leurs collègues. Ces membres sortants appartiennent à la nuance socialiste la plus avancée.

### ELECTIONS DE SAÛNE-ET-LOIRE.

On assure que la liste des six candidats socialistes a obtenu une majorité plus considérable de 10,000 voix qu'au 10 mars. C'est donc 25 à 27,000 suffrages de majorité.

— Vous ai-je soupçonnée, madame?

— Que sais-je! dit l'étrange femme dont l'irritation semblait s'accroître de la soumission de Robert. Mais si vous vous étonnez de me voir ici, à cette heure, comment y étiez-vous vous-même? Ne pourrait-on croire que vous m'avez suivie.

— Non, non, madame, je vous le jure, un tel moyen me semblerait odieux. Après une nuit d'insomnie, où, rêveur éveillé, je n'ai vu que vous sous toutes les formes; je suis monté à cheval pour calmer, par l'agitation du corps, l'agitation de mon âme; le hasard a fait le reste, et ce hasard; je ne puis que le bénir! Je vous l'ai dit, madame, ma vie est à vous, vous la ferez heureuse ou malheureuse, selon votre caprice. Je marche les yeux fermés où vous me conduisez. Je ne sais qui vous êtes, ce que vous voulez; vous me tendrez la main ou vous me frapperez d'un fer rouge, peu m'importe. Sans vous je mourrais... Eh bien, si c'est votre main qui me frappe, la mort me semblera douce.

Dolorès s'arrêta un moment. Ses grands yeux se levèrent sur Robert dont les traits étaient calmes, le geste simple, le regard doux, triste, mais assuré.

**Conseil des ministres.** — Aujourd'hui à une heure, le conseil des ministres s'est réuni. Le préfet de police y a été appelé. Hier, les ministres ont déclaré qu'ils ne pouvaient gouverner tant que le journal le *Napoléon* paraîtrait. En conséquence, il a été décidé que le journal cesserait sa publication.

SUR QUEL TON PEUT-ON SE HASARDER A CRIER :  
VIVE LA RÉPUBLIQUE.

Cette question est plus sérieuse qu'elle n'en a l'air; il y va en effet de la prison.

Turgis, ce brave chapelier d'Angers qui a sauvé pour sa part cinq soldats dans la douloureuse catastrophe du pont de la Basse-Maine, et qui n'a, bien entendu, pas été décoré, Turgis, le jour même où il a montré tant de dévouement, trouvait, en rentrant chez lui, une assignation. Il avait à répondre, le 20 avril, devant la cour d'appel d'Angers, du crime d'avoir crié *vive la République!* avec cette circonstance aggravante que c'était le 24 février dernier.

L'avocat-général Taigny a abandonné l'accusation contre Turgis; mais le citoyen Priou, épiciier, coupable du même crime, a été condamné à 20 jours de prison. La raison qu'a fait valoir le ministère public, c'est que ce simple cri de vive la République! peut devenir sédition, *suivant le ton sur lequel on le profère.*

Ceci prouve catégoriquement que le plus sage est de ne jamais crier vive la République! vu qu'on n'est pas toujours sûr d'attrapper le ton convenable. Il y a des gens qui ont l'oreille si dure.

Quant au cri de *vive le roi!* c'est autre chose; il n'a rien de répréhensible, que nous sachions, pour messieurs des parquets de la République, sur quelque ton qu'on le prononce. On décore même, à l'occasion, les gens qui le disent volontiers.

On peut donc être tranquille sur ce point et se former une opinion. La probable est que, si l'on éprouve le besoin de crier *vive* quelque chose, le moins dangereux est de crier *vive le roi!* Cela est même de bon ton parmi les honnêtes gens.  
(*Démocratie pacifique.*)

### SIMPLE RAPPROCHEMENT.

On emprisonne des citoyens et l'on transporte en Afrique les soldats qui crient :

*Vive la République!*

On décore un journaliste qui écrit :  
« Nous ne voulons plus de République!... Pour nous débarrasser de la République, nous aurons grand soin que la Constitution soit, non-seulement révisée en partie, mais renversée de fond en comble. »

— On élabore en ce moment, à l'Élysée, un vaste projet tendant à modifier profondément le personnel des hauts emplois administratifs.

Ces modifications doivent paraître lorsque le résultat des élections sera proclamé à l'Hôtel-de-Ville.

Outre le remaniement ministériel, qui est devenu inévitable, nous croyons savoir que M. Berger, préfet de la Seine, insiste pour obtenir un successeur. On parle de M. Edouard Thayer, directeur général des postes, pour le remplacer.  
(*Événement.*)

**Loi électorale.** — Les modérés furieux prennent l'avance sur le gouvernement. M. de Lepinasse a modifié sa proposition sur les changements à introduire dans la loi électorale. Voici les principales dispositions de cette proposition rectifiée :

Art. 1<sup>er</sup>. Nul ne pourra être électeur s'il n'a deux ans de domicile dans la commune où il veut exercer son droit.

Art. 3. Ne seront pas portés sur cette liste les ouvriers employés à la journée ou à la tâche qui ne pourraient constater par un certificat de leur patron, qu'ils travaillent depuis un an pour une entreprise agricole, industrielle ou commerciale. Cette attestation sera revêtue du visa de l'autorité compétente.

Art. 5. Les condamnations *correctionnelles* à moins de cinq ans entraîneront l'exclusion de la liste électorale pendant le même nombre d'années. Toutes les condamnations au-dessus de ce nombre d'années entraîneront l'exclusion pendant dix ans.

Il disait vrai.

Cet amour était absolu, sans conditions, sans réserve. Il était bien vrai qu'il acceptait cette passion, à laquelle il attachait une idée de fatalité irrésistible, avec toutes ses conséquences. Il s'absorbait en elle, il faisait le sacrifice de son individualité au profit de Dolorès : en deçà ou au-delà, il ne voyait rien que le néant.

Dolorès eut un tressaillement nerveux; puis toujours plus pâle, mais silencieuse, elle reprit sa marche, hâtant le pas, comme si la fièvre eut fouetté son sang.

Arrivée enfin à sa voiture, elle y monta précipitamment Robert attendait un regard; il s'inclina :

— M<sup>me</sup> de Silveyra me fera-t-elle l'honneur de me recevoir aujourd'hui?

Dolorès hésita un moment, puis relevant la tête, elle répondit avec un sourire contraint :

— M. de Jumilly, je serai toujours visible pour vous.

La portière se referma, la voiture partit, Robert la suivit longtemps du regard; puis il remonta à cheval et reprit la route de Paris.

TITUS.

(La suite au prochain numéro.)

**Art. 6.** Ne seront pas admis sur les listes les militaires envoyés par punition dans les corps de discipline ou qui auraient subi une condamnation disciplinaire devant un conseil de guerre.

**Art. 7.** Les individus qui, avant la formation des listes seraient reconnus comme se livrant au vagabondage ou à la mendicité, seront privés du droit de voter.

**Art. 9.** Nul ne pourra être proclamé représentant s'il n'a obtenu la majorité absolue des votes exprimés.

Par les articles suivants, le projet règle les dispositions pénales qui seraient appliquées aux électeurs inscrits qui ne prendraient pas part au vote.

**Loi sur la déportation.** — Hier soir, la *Patrie* sonnait le tocsin de la guerre civile et de la vengeance. M. de Ravinel y a répondu. L'article 8 de la loi sur la déportation adoptée à la deuxième délibération est ainsi conçu : « La présente loi n'est applicable qu'aux crimes commis postérieurement à sa promulgation. » On a distribué aujourd'hui une proposition dont voici les termes : « Cet article portant, selon moi, une atteinte véritable à la chose jugée, j'en demande purement et simplement la suppression. » Signé F. de RAVINEL.

**Vente des journaux.** — M. Pascal Duprat a déposé une proposition relative à la vente des journaux à domicile et sur la voie publique. Cette proposition est ainsi conçue :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les dispositions de la loi du 27 juillet 1849, relatives aux distributeurs et colporteurs d'écrits ne sont pas applicables aux vendeurs à domicile ou marchands en boutique.

**Art. 2.** L'autorisation exigée par la loi du 16 février 1854 pour la vente des journaux sur la voie publique, ne pourra être accordée que d'une manière générale, sans privilège ni exception pour aucune feuille.

Ainsi l'assemblée sera mise en demeure de se prononcer sur les prétentions outrecuidantes de M. Baroche, déjà jugée et l'on peut dire flétrie par l'opinion publique et par l'élection du 28 avril.

**Proposition relative à la force publique.** — La 8<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire conclut par l'organe de son rapporteur, M. Mourin à la prise en considération de la proposition de MM. Bedeau, de Saint-Priest et autres. Tendait à la nomination d'une commission chargée de préparer les lois organiques sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la force publique. Dans le cas où le ministre tarderait à présenter les projets de loi, cette commission parlementaire devrait être instituée le 19 mai, telle qu'elle est proposée, avec pouvoir non seulement d'examiner, mais de préparer, de formuler les lois organiques dont il s'agit.

**Tableaux et objets d'art.** — Par l'organe de son rapporteur, M. Lacave, la 9<sup>e</sup> commission d'initiative est d'avis de prendre en considération la proposition de M. Chazelles, tendant à autoriser la distribution aux départements et aux communes, des tableaux et objets d'art appartenant à l'Etat.

## Extérieur.

**ALLEMAGNE. MAYENCE, 25 avril.** — On presse avec la plus grande vigueur, la mobilisation de l'armée hessoise, et l'on en augmente le contingent. On assure que les régiments prussiens en garnison dans cette ville ont reçu un ordre de marche, et que la forteresse sera occupée par la landwehr prussienne. — Tous les libraires de Mayence ont été convoqués aujourd'hui chez le commissaire de police. On leur a communiqué un arrêté du ministère du grand-duc, qui interdit la vente et la propagande du nouvel ouvrage d'Eugène Sue : *Les mystères du Peuple*.

**FRANCFORT.** — C'est dans deux jours qu'expirent les pouvoirs de la commission centrale de Francfort, et cependant aucune résolution n'a été prise officiellement pour pourvoir à son remplacement ou à sa prorogation. On sait toutes les propositions qui ont été faites, la dernière émanant de l'Autriche, tendait à substituer à la commission un congrès de plénipotentiaires de tous les souverains allemands. On dit tout à tour que cette proposition avait été acceptée et repoussée par la Prusse. Cette dernière version serait, paraît-il, la plus exacte, si aucune résolution officielle n'a encore été publiée, c'est que la Prusse et l'Autriche seraient d'accord pour laisser la commission centrale se proroger tacitement. Pourtant, il faudrait, dans ce cas, le consentement des autres gouvernements allemands, et l'on ne sait si tous consentiront à le donner.

**VIENNE.** La *Réforme allemande* assure que le gouvernement autrichien se propose de convoquer à Vienne un congrès douanier pour toute l'Allemagne.

Nous lisons dans une correspondance particulière : « Vous connaissez les mesures que l'Autriche vient de prendre relativement à ce qu'on appelle la liberté de l'Eglise. Cette mesure est destinée à réagir profondément sur l'esprit des populations allemandes en général. Tous ceux qui connaissent l'état des choses tel qu'il est chez nous, ne peuvent qu'augmenter les conséquences les plus dangereuses du nouveau système que le cabinet de Vienne a adopté sans hésitation. L'Allemagne, également partagée entre les catholiques et les protestants, n'a vu la paix se maintenir entre les Eglises jalouses que par la surveillance la plus active, exercée jusqu'ici par les gouvernements. Le clergé d'Allemagne a toujours tenté de s'émanciper de la tutelle de l'Etat, et quand il y a réussi pour un moment, les dissensions les plus fâcheuses entre les deux Eglises n'ont pu manquer d'éclater. Des luttes de ce genre menacent surtout de troubler la paix des provinces rhénanes, de Bade et du Wurtemberg.

L'autonomie que l'Autriche vient d'accorder au clergé, et

qui lui assure une position d'où il peut dominer tout l'Etat, la vie politique des citoyens et la vie intérieure des familles, est une victoire obtenue par les ultramontains et qui éveille partout l'ambition d'arriver à une indépendance analogue. Singulier résultat d'une révolution! Tout rentre dans l'ancien ordre, et le clergé seul y a gagné le privilège de pouvoir s'opposer aux lois et en entraver l'exécution. Le clergé a bien cette même position en Amérique; mais que l'on nous donne d'abord la Constitution de ce pays, et alors une liberté nous défendra de l'autre.

**ITALIE. ROME.** — Le général Baraguay a présenté ses officiers au Pape; il y a eu entre le pontife et le général un tel échange de paroles hypocrites et ridicules, que nous ne pouvons comprendre comment les jeunes officiers français ont pu l'écouter de sang froid.

La *Concordia* s'exprime sur l'expédition en termes trop vrais malheureusement pour que nous puissions reproduire son énergique appréciation de la politique française. La *Concordia* rappelle les engagements solennels pris par M. O. Barrot et par le président de la République en faveur de la liberté romaine, les votes de l'Assemblée constituante pour l'indépendance italienne; et elle s'écrie, en constatant la restauration de l'absolutisme pontifical : « Où donc est M. Berryer, lui qui fit jadis tressaillir la chambre des députés et la France tout entière, lorsqu'il cria à M. Guizot : *Malheureux, vous avez fait mentir la France!* »

**PÉNINSULE IBERIQUE. MADRID.** — Le ministère Narvaez continue à frapper la presse; le *Clamor Publico* a été saisi, sur l'ordre inséré dans la *Gazette officielle* de S. M. la reine Isabelle. Le *Clamor Publico* était coupable d'un article sur le budget. A Valence, *El Contri bagente* est supprimé; son rédacteur en chef était le député radical Orenzi.

## VARIÉTÉS.

### Aux Travailleurs des villes et des campagnes.

OUVRIERS ET PAYSANS, VOUS ÊTES TOUS SOCIALISTES!

OUI CITOYENS, VOUS ÊTES SOCIALISTES,

Le *socialiste* aime son père, sa mère, sa femme, ses enfants, sa famille. — Vous, citoyens, vous offrez à vos vieux parents la meilleure place au foyer, la première place à table; dans les jours de détresse, vous gardez votre dernier pain pour votre femme, pour vos enfants, vous seuls voulez sentir la faim; vous n'envoyez pas mourir à l'hôpital le malade que vous pouvez soigner chez vous, votre dernier sou dut-il y passer; vous aimez la famille : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* n'envie pas le bien d'autrui. — Le paysan ne convoite pas les outils de l'ouvrier, à quoi bon! — Comment les manier? L'ouvrier ne convoite pas le champ du paysan, et à quoi bon! — Comment l'ensemencer? La part du paysan ne vous tente pas : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* a horreur de l'usure. — Ouvriers et paysans, vous les connaissez les usuriers? produits du travail, héritages de famille dévorés : voilà les fruits de l'usure! — Et vous, quand vous pouvez obliger, vous ne demandez pas l'intérêt de vos services : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut le crédit facile et à bon marché. — Que de fois dans votre vie, soit pour sortir d'un pas difficile, soit pour augmenter votre avoir vous avez souhaité ce crédit : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut que les impôts soient répartis selon la fortune. — Que celui qui a beaucoup paie beaucoup; que celui qui a peu paie peu. — C'est votre avis à tous : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* ne veut pas d'impôt sur les objets de consommation. — Les impôts sur la viande, sur les boissons tuent en détail l'ouvrier en l'empêchant de réparer ses forces; ruinent le paysan en l'empêchant de vendre ses denrées. — Ces impôts vous ne les aimez guères : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut rendre l'instruction possible pour tous. — Que de fois, citoyens, vous avez regretté de n'être pas instruits! — L'instruction qui vous manque, vous la voudriez pour vos enfants : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* ne croit pas que la misère soit la destinée fatale de l'humanité. — Laissez agir les bras de l'atelier : vêtements, meubles, logements seront créés pour tous. Rendez la charrue puissante : *pain, vin, viande* seront en abondance. — C'est votre croyance, citoyens : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* mange le pain du travail. — Il est bien gagné, le pain que donne l'atelier, que donne la charrue! Il est moins blanc, mais plus pure que le pain de l'usure, de l'agio, de la dime, de la débauche, de l'aumône, de la conscience vendue. — Ouvriers et paysans, vous vivez du pain du travail : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* est fraternel. — L'ouvrier, sur sa paie de la semaine laisse la part du camarade malade; le paysan allonge sa journée, prend sur le dimanche pour venir en aide au voisin. — Vous êtes fraternels : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut la liberté. — La liberté est la chose au monde qui souffre le moins qu'on y touche. — C'est bien ainsi que vous le sentez aux champs et à l'atelier : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut l'égalité. — Tous vous avez gravé au cœur le sentiment de l'égalité : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut la liberté de conscience. — Personne de vous ne songe à gêner la religion de son voisin : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* veut l'indépendance et l'honneur de la France. En 93, à la grande révolution, vos pères, pieds nus, mal armés, couraient aux frontières, battaient l'ennemi. — Où étaient les pères de ceux qui nous lancent l'injure? — Dans les rangs de l'ennemi, vendant la France, combattant contre la France. — Ils revinrent avec les étrangers, marchant sur les cadavres de vos pères, qu'ils appelaient, non pas encore *socialistes*, mais *brigands*. — Deux milliards sortis de vos poches, à vous socialistes-travailleurs, partagés entre l'ennemi et les émigrés, payèrent ces hauts faits. — Viennent les Cosaques, ouvriers et paysans, comme vos pères vous volerez aux frontières : *vous êtes socialistes*.

Le *socialiste* pardonne. — Ouvriers et paysans, une franche poignée de main vous fait oublier vos discordes. — Peuple! la postérité redira ta clémence au 24 février. — Vous êtes sans haine et sans vengeance : *vous êtes socialistes*.

PAYSANS ET OUVRIERS, VOILA LES SOCIALISTES!

Tous vous pensez comme les socialistes, tous vous agissez comme les socialistes : — tous vous êtes socialistes!

On cherche à vous effrayer par des mots. — Les mots ne font que peindre les idées, les principes. — Les idées, les principes vous les avez. NE CRAIGNEZ PAR LES MOTS.

Acceptez le nom de *socialistes*; glorifiez-le comme autrefois les premiers chrétiens glorifièrent le nom du Christ, — comme vos pères, repoussant les quatorze armées d'invasions, glorifièrent les volontaires, paysans et ouvriers, marchant à l'ennemi en veste et en sabots.

TH. A. RONDEAU.  
cultivateur près Brèze (Maine-et-Loire.)

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉLIN.

## ANNONCES.

**PURGATIF.** B. S. gros comme une lentille, 1 fr. faubourg Saint-Denis, 9, et les pharm. — Injection SAFFROY, la seule approuvée, 5 fr. Rob, 5 fr.

ACTION DE 10 FR. AU PORTEUR. <b>24, rue de Trévise,</b> A PARIS.	<b>MINES D'OR.</b>	ACTION DE 10 FR. AU PORTEUR. <b>24, rue de Trévise,</b> A PARIS.
<b>LA BRETONNE,</b>	COMPAGNIE AGRICOLE POUR L'EXPLOITATION des Terrains et des Mines d'Or de la	<b>CALIFORNIE.</b>
<p>Conseil de surveillance : M. Martin (du Loiret), représentant du peuple; M. l'abbé Dugua, curé de canton du diocèse de Viviers; M. le colonel comte de Posson, officier de la légion-d'honneur; M. Porte, avocat à la cour d'appel de Paris.</p> <p>La direction de la <i>Bretonne</i> a fondé à ses frais un établissement agricole en <i>Californie</i>, pour y nourrir ses associés travailleurs; elle établit également dans cette contrée une ambulance abondamment pourvue de médicaments pour les besoins de ses malades; un médecin habile, et deux religieuses, les sœurs Ste-Sophie et Ste-Dosité, de l'ordre de St-Joseph, partent immédiatement pour se mettre à la tête de cet établissement.</p> <p>— La compagnie la <i>Bretonne</i> assure à ses actionnaires 80 pour cent sur les bénéfices de l'entreprise. — Pour plus amples renseignements, écrire franco à M. Alphonse Fasquelle, directeur, auquel il faut s'adresser pour obtenir des sous-directions en Province. — Départ de 100 TRAVAILLEURS.</p>		